



**Le Président burundais demande aux candidats élus d'œuvrer dans l'intérêt du peuple**



**L**e Chef de l'Etat, Son Excellence Evariste Ndayishimiye, accompagné de sa famille a, le jeudi 5 juin, exprimé son suffrage pour les élections législatives et communales dans un bureau de vote installé sur sa Colline natale de Musama, Zone Giheta dans la province élargie de Gitega, où il a lancé un appel aux candidats élus d'œuvrer pleinement dans l'intérêt du peuple burundais.

"C'est une manifestation réelle du patriotisme, la participation des citoyens

dans la vie du pays en élisant leurs représentants. Nous vivons déjà la démocratie aujourd'hui c'est un symbole", a déclaré le Numéro Un burundais au sortir des urnes avant de remercier tous les citoyens qui ont accompli leur devoir civique et en se réjouissant que ces élections se déroulent dans le calme et la tranquillité permettant à chacun d'exprimer son suffrage sans entrave.

"Ce qu'on a pu constater c'est le calme, la paix, il ya du monde; partout

**Dans cette Edition:**

**page**

Le Président burundais demande aux candidats élus d'œuvrer dans l'intérêt du peuple

1

La Première Dame SE Angeline Ndayishimiye engage les Jeunes dans une Campagne de Sensibilisation sur la Santé et la Nutrition

2

Les coopératives soutenues par la Fondation Bonne action Umugiraneza

3

Accueil du Président de la Mission d'Observation Electorale de l'Union Africaine à l'Aéroport Internationale Melchior Ndadaye

3

Burundi-Chine : Vers la construction d'un nouveau siège du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement à Gitega

4

Les élections législatives et communales de juin 2025 au Burundi: un scrutin globalement réussi

4

Le Burundi valide son Plan Marketing du Tourisme

6

Communiqué de presse N°07/2025 de la réunion du Conseil des Ministres du mercredi 04 juin 2025

7

où nous sommes passés comme ici on note que le scrutin se déroule très bien”, a dit Meriton Vincent Emmanuel, observateur de la Mission de l'Union Africaine au Burundi s'associant aux déclarations des autres observateurs tant nationaux qu' internationaux qui ont salué la forte participation de la population à ce scrutin.

Signalons qu'en plus des observateurs, les médias nationaux et internationaux étaient également mobilisés sur le terrain pour couvrir le déroulement du scrutin en direct des bureaux de vote et pouvoir alerter sur d'éventuelles irrégularités ou incidents. **(Présidence)**

## La Première Dame SE Angeline Ndayishimiye engage les Jeunes dans une Campagne de Sensibilisation sur la Santé et la Nutrition



**L**a Première Dame SE Angeline Ndayishimiye a animé, le 2 juin 2025, une campagne de sensibilisation destinée aux jeunes adolescents en milieu scolaire, axée sur la prévention des grossesses non désirées, le VIH/SIDA, le MPOX, ainsi qu'une meilleure nutrition, à l'École Saint Michel Archange.

Les responsables scolaires, en collaboration avec le Ministre de l'Education et celui de la Santé, ont exprimé

leur satisfaction face à l'enseignement dispensé par la Première Dame, soulignant l'impact positif de ces interventions au sein de la communauté scolaire.

Madame Ledet Teka Befecadu, représentante de l'Organisation des Premières Dames pour le Développement (OPDAD), a affirmé que cette initiative, dirigée par la Première Dame, témoigne de son engagement profond à responsabiliser les jeunes. Elle leur offre les connaissances nécessaires pour mieux préparer leur avenir.

La Première Dame a appelé les jeunes et les adolescents à éviter tout acte pouvant les mener à des relations sexuelles à risque, susceptibles d'entraîner des grossesses non désirées et une exposition au VIH/SIDA, tout en ne négligeant pas d'autres épidémies telles que le virus Mpox.

Elle les a exhortés à adopter un comportement digne et responsable, en évitant l'usage de substances nocives qui nuisent à leur santé, et à privilégier une alimentation équilibrée pour préparer leur avenir. **(Présidence)**

## Les coopératives soutenues par la Fondation Bonne action Umugiraneza



**L**es femmes regroupées au sein des coopératives soutenues par la Fondation Bonne Action Umugiraneza, dirigée par la Première Dame de la République du Burundi, se réjouissent des progrès

réalisés tant sur le plan économique que social, grâce à l'appui reçu à travers cette fondation.

Ces témoignages ont été livrés le mardi 3 juin 2025 au siège de la Fondation Bonne Action Umugiraneza situé à Kibimba dans la commune Giheta, lors d'une visite de la délégation de l'Organisation des Premières Dames d'Afrique pour le Développement (OPDAD). Cette délégation était venue constater sur le terrain, les impacts concrets des financements accordés par l'OPDAD aux coopératives féminines par l'intermédiaire de la Fondation Bonne Action Umugiraneza.

Lors de la rencontre, Mademoiselle Navy Kessia Ndayishimiye, Assistante de la Présidente de la Fondation, a exprimé sa gratitude envers les invitées de l'OPDAD pour leur soutien constant. Elle a souligné que ces aides ont permis à de nombreuses familles de la commune Giheta

de sortir de la pauvreté et d'améliorer sensiblement leurs conditions de vie.

Interrogées sur les effets de l'appui reçu, les femmes bénéficiaires ont affirmé que les coopératives leur permettent, aujourd'hui, de contribuer activement à l'économie familiale. Elles assistent désormais leurs maris dans la gestion des ressources domestiques, et même leurs enfants reconnaissent les changements positifs dans leur quotidien.

Lors de cet échange, Monsieur Désiré Manirakiza, coordonnateur au sein du Programme d'Autonomisation Economique et d'Emploi des Jeunes (PAEEJ), a encouragé les femmes à bien comprendre la société dans laquelle elles vivent. Il a insisté sur le fait que les financements reçus ne sont pas à considérés comme des dons personnels, mais bien comme des capitaux à investir dans des projets durables. Il les a exhortées à faire preuve d'autonomie financière en organisant des activités génératrices de revenus, évitant ainsi la dépendance ou l'assistanat. Il leur a conseillé de gérer rigoureusement les fonds des coopératives, en se rappelant qu'ils ne leur appartiennent pas à titre individuel, mais qu'ils sont au service de l'ensemble du groupe.

Concernant la rentabilité des projets, il a recommandé aux femmes de choisir des activités qui répondent aux besoins du marché, local afin de garantir des débouchés sûrs pour leurs produits.

Pour conclure, il a invité les membres des coopératives à s'engager activement dans la bonne gestion, la recherche de nouveaux marchés pour écouler leurs productions, et à veiller à l'expansion de leurs activités dans une vision de développement durable.

Les femmes bénéficiaires ont, de leur côté, exprimé le souhait de bénéficier d'un accompagnement supplémentaire, notamment pour accéder à des débouchés commerciaux stables et élargis. (RTNB)

## Accueil du Président de la Mission d'Observation Electorale de l'Union Africaine à l'Aéroport Internationale Melchior Ndadaye



**L**e lundi 02 juin 2025, le Secrétaire Permanent au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement Monsieur Ferdinand Bashikako a chaleureusement accueilli, à l'Aéroport Internationale Melchior Ndadaye, à Bujumbura, le Président de la Mission d'Observation Electorale de l'Union Africaine Son Excellence Mériton Vincent Emmanuel Angelin, ancien Vice-Président des Seychelles qui était venu pour la su-

pervision de l'élection du 05 mai 2025.

Dans le point de presse qu'il a effectué à l'Aéroport Melchior Ndadaye, le Président de la Mission d'Observation Electorale de l'Union Africaine Son Excellence Mériton Vincent Emmanuel Angelin a indiqué qu'il a été dépêché par l'Union Africaine dans le cadre de venir assurer la supervision de l'élection des députés et des conseillers communaux au Burundi qui aura lieu le 5 juin 2025



Son Excellence Mériton Vincent Emmanuel Angelin apprécie le processus de démocratie que le Gouverne-

ment du Burundi adopte pendant l'organisation des élections libres et transparentes. (MAECD)

## Burundi-Chine : Vers la construction d'un nouveau siège du Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération au Développement à Gitega



Pour rappel, en septembre 2024, le Président de la République du Burundi, S.E.M. Evariste Ndayishimiye, avait rencontré son homologue chinois, S.E.M. Xi Jinping, en marge d'une réunion du Forum sur la Coopération sino-africaine (FOCAC). Les deux Chefs d'État y avaient réaffirmé leur volonté commune de renforcer davantage les relations d'amitié et de coopération entre leurs deux pays. La Chine a déjà réalisé plusieurs projets structurants au Burundi, notamment dans les domaines des infrastructures, de l'agroalimentaire et de l'énergie. Sans être exhaustif, on peut citer la construction du barrage hydroélectrique de Ruzibazi, le Palais présidentiel Ntare Ruzhatsi House, ou encore le centre pilote agricole de Gihanga, un centre spécialisé pour faire des recherches sur la production des semences hybrides de maïs, de riz, etc. A la suite de leur rencontre avec les autorités burundaises, la délégation chinoise a prévu de visiter certains

**L**e 2 juin 2025, le Secrétaire Permanent au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement, M. Ferdinand Bashikako, a reçu en audience Mme FAN Wenjie, Directrice générale adjointe de l'Agence de la Coopération Économique Internationale du Ministère du Commerce de la République Populaire de Chine. Elle était à la tête d'une délégation chinoise en visite officielle au Burundi. Les échanges ont principalement porté sur l'état d'avancement du projet de construction du nouveau siège du Ministère des Affaires Étrangères à Gitega, projet soutenu par la Chine. Les travaux sont prévus pour débuter en 2026 et s'achever en 2028.



de ces projets emblématiques qui témoignent de la coopération concrète et fructueuse entre Bujumbura et Pékin. (MAECD)

## Les élections législatives et communales de juin 2025 au Burundi : un scrutin globalement réussi

**L**e samedi 05 juin 2025, le Burundi a organisé les élections législatives et communales, un double scrutin qui a mobilisé plus de six millions d'électeurs à travers tout le pays. Au total, 2909 candidats aux élections législatives et 6 753 Candidats aux élections communales ont pris part à cette étape

cruciale de la vie démocratique, représentant aussi bien des partis politiques que des candidats indépendants.

Ces élections ont été marquées par une mobilisation importante des citoyens, qui ont répondu présents dans une ambiance globalement calme et sécurisée. Selon Prosper



Ntahorwamiye, Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), le déroulement s'est en général bien déroulé: le matériel électoral était suffisant, le processus a débuté à l'heure prévue, et les membres des bureaux de vote ont été présents à leur poste sans retard.

Cependant, malgré cette organisation satisfaisante, quelques irrégularités mineures ont été rapportées. Parmi celles-ci, le refus d'accès aux observateurs de l'Union Africaine dans un centre de vote à la Mairie de Bujumbura, des incidents de violence tels qu'un président de bureau ayant frappé un électeur à Buzanza, ou encore des préoccupations liées à la disponibilité limitée de postes de radios dans certains bureaux. D'autres cas ont concerné la présence excessive de listes additionnelles par des étudiants ou membres des forces de sécurité, dépassant la limite de 25 électeurs par liste. Monsieur Prosper Ntahorwamiye a précisé que toutes ces irrégularités ont été rapidement résolues.

Les citoyens et les responsables politiques se disent globalement satisfaits du déroulement du scrutin.

Le vote s'est déroulé en toute sécurité et transparence tout en déplorant quelques irrégularités comme le manque de mandataires dans plusieurs bureaux de vote.

Les observateurs internationaux, notamment la délégation de la Fédération de Russie, ont également exprimé leur satisfaction quant au déroulement du scrutin. Monsieur Alexey Chepa, chef de la mission russe, a souligné que les élections ont respecté les principes fondamentaux de liberté, de transparence et d'équité, en conformité avec la Constitution burundaise et le Code électoral. Il a salué l'organisation de la CENI et la coopération des institutions publiques burundaises, tout en félicitant le peuple burundais pour sa participation active.

Le consensus autour de ces élections souligne la maturation du processus démocratique burundais. Monsieur Gérard Hakizimana, président du consortium "Ihuriro" regroupant 20 organisations de la société civile, a invité la population et les formations politiques à faire confiance à la CENI, qui selon lui, a démontré son impartialité et son professionnalisme. Il a également rappelé que, malgré la fin du scrutin, la vie doit continuer, et que les citoyens doivent poursuivre leurs activités quotidiennes dans un climat de paix et de stabilité.

Les députés et conseillers communaux élus lors de ce scrutin auront un mandat de cinq ans pour représenter la population et œuvrer au développement local et national. Ces élections, qui marquent une étape

importante dans le renforcement des institutions démocratiques burundaises, sont désormais un pas vers une gouvernance plus participative et transparente.

Malgré quelques défis, le processus électoral du 05 juin 2025 a été réussi. Le peuple burundais a participé activement à la vie démocratique de leur pays. **(RTNB)**

## Le Burundi valide son Plan Marketing du Tourisme



**L**e mardi 3 juin 2025, en Mairie de Bujumbura, Ministère du Commerce, de l'industrie et du Tourisme a tenu un atelier de validation du Plan marketing du tourisme au Burundi. Cette rencontre a rassemblé les principaux acteurs, du secteur, dans l'objectif de doter le pays d'une feuille de route claire et ambitieuse pour promouvoir le tourisme.

Dans son discours, Monsieur Jacques Bigirimana, Directeur Général du Tourisme, représentant la Ministre en charge du Commerce, a salué un tournant décisif. Il a rappelé que le Burundi regorge de trésors naturels et culturels, mais que seule une synergie entre le public, le privé et les partenaires peut permettre d'en tirer pleinement parti.

Ce plan est le fruit d'une large collaboration entre institutions publiques, opérateurs touristiques et partenaires

au développement. Il ambitionne de faire du tourisme un moteur de la croissance socio-économique du pays, capable de renforcer la paix et l'identité nationale tout en générant des revenus.

Monsieur Bagumako Eduard, expert en tourisme, a mis l'accent sur les défis structurels à relever. Il a recommandé l'exonération des taxes sur les vols régionaux, l'amélioration du système de paiement pour le Visa, et surtout la création d'une police touristique spécialisée dans l'accueil sécurisé des visiteurs.

La rencontre a été saluée comme une étape fondatrice vers un Burundi plus visible et attractif. Les participants ont été appelés à transformer les recommandations en actions concrètes, pour que le pays devienne une destination phare en Afrique de l'Est. **(RTNB)**

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Secrétariat Général de l'Etat

---

**COMMUNIQUE DE PRESSE N°07/2025 DE LA REUNION DU CONSEIL DES  
MINISTRES DU MERCREDI 04 JUIN 2025**

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 04 juin 2025 à Gitega, Capitale Politique, sous la présidence de son Excellence Monsieur le Président de la République du Burundi, Général Major Evariste NDAYISHIMIYE.

Après la présentation et l'adoption de l'ordre du jour, Son Excellence Monsieur le Président de la République a invité le Premier Ministre à présenter la synthèse des observations issues de la réunion préparatoire du Conseil des Ministres qui avait eu lieu en dates du 21 mai et du 03 juin 2025 et qui était consacrée à l'analyse préalable des mêmes dossiers inscrits à l'ordre du jour.

**1. Projet de loi portant modification de la loi n° 1/04 du 05 janvier 2011 portant création de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme,**  
Présenté par la Ministre de la Justice

Dans le but de se conformer à la Constitution et aux textes juridiques internationaux que le Burundi a ratifiés, une Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme a été mise en place. Depuis sa mise en place en 2011 jusqu'à ce jour, la Commission a bien accompli sa mission et des résultats satisfaisants ont été enregistrés tant sur le plan national qu'international.

Néanmoins, il s'avère que celle-ci fait face à certains dysfonctionnements dus à un cadre juridique lacunaire.

En vue de trouver une solution aux défis identifiés, des modifications sont proposées notamment :

- 1° Le strict respect des normes de passation des marchés publics ;
- 2° L'instauration d'un cadre normatif conçu dans le sens d'apporter une assistance à la CNIDH en matière de gestion administrative et financière, et ce, pour éviter des blocages administratifs et des abus de pouvoirs éventuels ;
- 3° Le renforcement de l'éthique professionnelle des commissaires ;
- 4° L'application des meilleures pratiques de bonne gouvernance.

Après analyse, le projet a été adopté moyennant quelques corrections de fond comme de forme.

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Secrétariat Général de l'Etat

---

**2. Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'accord général de coopération entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement de la République Socialiste de Viet Nam signé le 04 avril 2025 à Hanoi,**

Présenté par le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement

Cet accord est une manifestation de la volonté des deux pays de renforcer la coopération, d'élargir et de diversifier leurs relations et de les adapter à leurs besoins, en tenant compte de leurs potentialités et capacités.

Cet accord constitue un instrument base pour la négociation et la conclusion des autres accords spécifiques de coopération.

Le projet de loi a été adopté par le Conseil des Ministres.

**3. Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'accord de coopération entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement de la République d'Angola sur les consultations diplomatiques régulières signé à Luanda le 27 avril 2010,**

Présenté par le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement

Cet accord sur les consultations diplomatiques régulières entre les deux Etats a pour objectif principal le renforcement de la communication directe et la coordination bilatérale afin d'améliorer la coopération entre les deux pays.

La ratification de cet accord ouvrira un nouveau chapitre dans les relations diplomatiques entre les deux pays et constituera un mécanisme des consultations régulières entre les Parties sur les sujets d'intérêt commun.

Le Conseil des Ministres a adopté ce projet de loi après analyse.

**4. Projet de décret portant octroi d'un permis d'exploitation minière du titane et minerais associés dans le périmètre Ndora I en Commune Bukinanyana, Province Cibitoke en faveur de la société SONALEK MINING COMPANY LIMITED,**

Présenté par le Ministre de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines

La Société SONALEK Mining Company Ltd a manifesté l'intérêt pour l'exploitation du gisement de titane et minerais associés dans le périmètre Ndora I. La Société d'exploitation a soumis à l'Etat une étude prévoyant d'exploiter le minerai de titane en quantité estimée à 108.000 tonnes pendant la première phase. Le projet sera mis en œuvre en trois phases pour une durée de quinze ans.

L'Etat du Burundi met à la disposition de la Société d'exploitation le sol et le sous-sol pour le besoin du projet. La Société ne dispose que du droit d'exploitation.

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Secrétariat Général de l'Etat

---

Le partage de la production se fait sur les recettes issues de la vente de la production avec comme part de l'Etat 30% des recettes totales et 70% pour le compte de la société d'exploitation déduites du fonds d'amortissement.

Après échange et débat, le projet a été adopté avec entre autre recommandation de préciser la colline effectivement concernée par l'exploitation.

**5. Projet de décret portant octroi d'un permis d'exploitation minière de la colombo tantalite et de la cassitérite dans le périmètre Kabarore, Province Kayanza en faveur de la société COMEBU S.A**

Présenté par le Ministre de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines

Ce projet de décret est proposé à la suite d'une renégociation d'une nouvelle convention minière pour l'exploitation de la colombo-tantalite et la cassitérite dans le périmètre Kabarore, à la suite de la remise à l'Etat des sous-périmètres de Ndora et de Murehe par cette société.

**6. Projet de décret portant octroi d'un permis d'exploitation industrielle de l'or et minerais associés dans le périmètre de Masaka en Commune Butihinda de la Province Muyinga en faveur de la société de Traitement des Terrils d'or au Burundi (SOTB S.A.),**

Présenté par le Ministre de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines

Ce projet de décret est proposé à la suite d'une renégociation d'une nouvelle convention entre le Gouvernement de la République du Burundi et la société « SOTB S.A » consécutive à la cession de toutes les actions de la Société African Mining Limited à la société SOTB s.a.

**7. Projet d'ordonnance ministérielle conjointe portant régime fiscal applicable au secteur des mines et des carrières au Burundi et fixation de la part de l'Etat sur la valeur de la production minière issue de l'exploitation minière artisanale et semi-mécanisée,**

Présenté par le Ministre de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines

Ce projet d'ordonnance introduit la fiscalité pour toutes activités innovées par le Code minier ainsi que la notion de partage de la production entre l'Etat et la coopérative ou l'entreprise minière.

A l'issue de l'analyse de ces trois projets en rapport avec l'exploitation minière, le Conseil des Ministres a constaté que certaines dispositions du nouveau Code minier n'ont pas été respectées dans l'élaboration de ces projets et a demandé qu'ils soient retravaillés pour conformité avec ce dernier.

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Secrétariat Général de l'Etat

## 8. Programme Régional de Préparation aux Situations d'Urgence et d'Accès à une Reprise Economique Inclusive,

Présenté par un représentant du Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique, le Ministre étant en mission à l'extérieur du pays

Le Programme Régional de Préparation aux Situations d'Urgence et d'Accès à une Reprise Economique Inclusive est un programme développé par la Banque Mondiale qui a pour objectif de renforcer la résilience financière et opérationnelle des pays, afin de pouvoir répondre aux chocs naturels et climatiques de manière rapide et efficace.

Il sera mis en œuvre dans 12 pays africains face aux risques de catastrophes naturelles, incluant notamment les sécheresses, les inondations, les cyclones, les tremblements de terre, les glissements de terrains et les pandémies. Le montant total du financement est de 926 millions de dollars américains, dont une enveloppe de 70 millions de dollars américains destinée au Burundi.

Le Conseil des Ministres a autorisé la poursuite des négociations pour ce Projet, vu son intérêt.

## 9. Projet de loi portant ratification par le Gouvernement de la République du Burundi de l'accord de prêt relatif au projet d'aménagement et de bitumage de la route nationale n° 16 - phase II,

présenté par le Ministre des Infrastructures, de l'Equipement et des Logements Sociaux.

La Route Nationale N° 16 (Mutambara-Bururi-Mweya) relie le Sud du Burundi au Centre du Pays (à Mweya), entrée de la Capitale Politique du Burundi. Elle s'étend sur une longueur de 106.7 km. Seule une partie de cette route se trouvant au milieu est praticable en toute saison.

Afin d'assurer la fluidité et l'exploitation rationnelle de cette route, il a été jugé impératif que les tronçons en mauvais état soient aménagés.

C'est dans ce cadre que le Gouvernement du Burundi a approché la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique pour contracter un prêt afin d'aménager ces tronçons. Ce projet de loi de ratification porte sur un prêt de la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique d'un montant de 60 Millions de Dollars Américains pour l'aménagement de ces tronçons.

A l'issue des échanges, le projet a été adopté par le Conseil des Ministres.

4

## 10. Note de motivation du projet de la demande de deuxième financement additionnel au Projet d'Appui aux Filets Sociaux Productifs et Emplois MERANKABANDI pour un montant proposé de 79 millions de dollars américains,

Présentée par la Ministre de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre.

Ce deuxième financement additionnel au Projet d'environ 79 millions de dollars américains vise à apporter une réponse immédiate aux besoins d'intégration des réfugiés dans les systèmes nationaux de base, tout en permettant d'alléger la pression sur la communauté d'accueil.

Le financement additionnel proposé vient soutenir un changement profond dans la réponse apportée aux réfugiés au Burundi, qui consiste à passer d'un modèle axé sur les camps de réfugiés où ces derniers dépendent de l'assistance humanitaire à une approche communautaire intégrée basée sur l'autosuffisance.

Afin d'encourager et de soutenir les réfugiés, des subventions de réinstallation leur seront octroyées afin de leur permettre de quitter les camps et de s'installer dans la communauté.

A l'issue de l'analyse, le Conseil des Ministres a autorisé la poursuite de la négociation de ce Projet tout en veillant à ce que les conventions internationales et les lois régissant les réfugiés soient respectées tel qu'il en est le cas dans les autres pays.

5

## 11. Projet de décret portant modification du décret n°100/273 du 06 décembre 2021 portant modification du décret n°100/107 du 07 avril 2021 portant création, pilotage et coordination du Programme d'Autonomisation Economique et d'Emploi des Jeunes « PAEEJ »,

Présenté par le Ministre des Affaires de la Communauté Est Africaine, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture

Ce projet de décret est proposé dans le but de se conformer à la nouvelle loi sur le redécoupage administratif et à la loi réorganisant l'administration communale.

Il s'agit aussi de rendre le PAEEJ pérenne et plus performant en lui dotant de plus d'autonomie administrative et financière.

A l'issue de l'analyse, le projet de décret a été adopté moyennant des corrections de fond et de forme.

Il a été retenu que le Pilotage du Programme sera assuré par la Primature et sa Tutelle sera assurée par la Présidence de la République, au regard de l'aspect multisectoriel du PAEEJ.

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Secrétariat Général de l'Etat

---

---

## 12. Divers

Au chapitre des divers, Son Excellence Monsieur le Président de la République s'est réjoui du déroulement de la campagne électorale où il n'y a pas eu d'incidents majeurs à signaler.

Il en a profité pour féliciter l'administration et les forces de l'ordre pour le bon travail accompli. Il a demandé que les personnes identifiées comme responsables des faits et gestes tendant à saper les élections soient sanctionnées.

6

# Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Dévelop- pement

## Département de la Communica- tion

[www.mae.gov.bi](http://www.mae.gov.bi)

Twitter: @MAEBurundi